



HAL
open science

La rime dans l'enseignement de Ferdinand de Saussure

Michel Arrivé

► **To cite this version:**

Michel Arrivé. La rime dans l'enseignement de Ferdinand de Saussure. Cahiers Ferdinand de Saussure, 2010, 62,2009, pp.103-115. halshs-00821394

HAL Id: halshs-00821394

<https://shs.hal.science/halshs-00821394>

Submitted on 9 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel Arrivé

LA RIME DANS L'ENSEIGNEMENT DE FERDINAND DE SAUSSURE

Abstract: Saussure's opinions on rhymes are read and commented with cross-references to his *Course in General Linguistics*, his course on French versification (most of which is still unpublished) and his studies on anagrams. It can be established that:

- (1) Saussure uses rhymes and assonances to highlight some unexplained points in the history of French pronunciation.
- (2) On the other hand, he does not refer to the history of French to explain unusual rhymes found in the 16th-19th century French poetry.
- (3) He somewhat despises what he calls «*rimeries*», a depreciative noun to refer to French versification.
- (4) He does not hesitate to make an extensive use of the notion of *rhyme* to refer to the homophony phenomena used in anagrams.

Key words: Anagram, Assonance, History of French, Rhyme, Versification.

Je vais commencer par un aveu légèrement dysphorique: à un regard superficiel les vues de Saussure sur la rime peuvent sembler assez décevantes. On trouve ces vues dans trois textes: le *Cours de linguistique générale*, la recherche sur les anagrammes et le *Cours de Versification française*.

Dans le *Cours de linguistique générale*, on ne lit pas plus de deux phrases, intéressantes, certes, mais sur des problèmes qui, apparemment, touchent à la langue plutôt qu'à la rime dans sa fonction poétique. Dans la recherche sur les Anagrammes on découvre çà et là des allusions suggestives, mais ambiguës aux problèmes de la rime. On aura assez vite fait le tour de ces opinions, au moins dans la mesure où elles sont connues: on sait que la recherche sur les Anagrammes reste inédite dans une proportion très considérable, ce qui rend à proprement parler impossible de se faire une idée complète de la façon dont Saussure y utilise la notion de rime.

On s'attend à trouver le sujet plus abondamment et plus précisément traité dans le texte encore aujourd'hui pour une large part inédit qui porte le titre *Versification française*. Inédit? On n'est jamais absolument sûr, même au moment où on écrit un texte, encore moins à celui où il se publie. Surtout depuis le développement de la publication «en ligne». A ma connaissance le texte – très rapidement signalé, dès 1957, par Godel (1957-1969: 13), puis, en 1971, par Starobinski (1971-2009: 158) – n'a donné lieu qu'à quelques manifestations partielles: en 1991, Florence Angeli

et a publié plusieurs fragments dans: «Un inedito saussuriano sul verso francese: schizzi di una poetica?», *Studi e Saggi Linguistici* 31, 1991: 145-159. Dans sa thèse de 1997 sur *Le problème du temps chez Ferdinand de Saussure*, Yong-Ho Choi a reproduit le manuscrit en fac-simile, et en a cité et commenté quelques passages. Mais cet élément de sa thèse n'a pas été reproduit dans l'ouvrage publié en 2002 sous le même titre à l'Harmattan. Enfin, j'ai cité trois fragments du «Cours» dans mon *A la recherche de Ferdinand de Saussure*, 2007: 163-164.

Le manuscrit *Versification française* est conservé à la Bibliothèque de Genève (nouvelle dénomination de la ci-devant Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève) sous la référence Ms.fr. 3970ff. Le document, assez délabré, comporte 58 folios, soit 116 pages, dont toutefois quelques-unes comportent peu, voire pas du tout de texte. Il y a des manques, des déchirures, l'ensemble a été folioté, certainement par une autre main que celle de Saussure, de façon incomplète et parfois peu cohérente. Le recto du folio 1 est présenté comme une page de titre, avec le nom de l'auteur (sous la forme «F. de Saussure») et le titre *Versification française*. Ce titre est répété, sans le nom de l'auteur, au verso du folio 1, comme si quelqu'un avait songé à donner au document l'apparence d'un livre, avec pages de titres et de faux titre. Ce faux titre est accompagné de la mention «Don Bally» (évidemment Charles Bally). Au recto du folio suivant, on lit une note qui attire l'attention du lecteur sur le fragment du manuscrit que je reproduis en annexe. Cette note est signée J.R.: il ne peut guère s'agir que de Jules Ronjat, collègue et correspondant de Charles Bally¹. Elle est ainsi rédigée:

très² curieux comme contenant le germe de la loi de Roundet (déplac³ expressif d'accent)³ & de beaucoup de choses élucidées par Grammont dans *Le vers.fr.*, mais pas assez avancé dans la réd[action], sauf la très intéress⁴ note en bas de page qui commence par Oublié par la plupart, J.R.

¹ Jules Ronjat (1864-1925) fit d'abord des études de droit et mena une première carrière d'avocat, à Paris, puis à Vienne. Sa «reconversion» vers la linguistique fut assez tardive: il obtint le doctoratès lettres en décembre 1913, à l'âge, tardif pour l'époque, de 49 ans, pour un *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (sous la direction d'Alexis François) accompagné d'une thèse complémentaire sur *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue* (sous la direction de Jules Vendryès). D'abord professeur à l'Université de Montpellier et collègue de Maurice Grammont, il fut un moment haut dignitaire, du Fédérage, avant d'abandonner ses charges en 1909. De 1916 à sa mort il fut privé-docent à l'Université de Genève et, de ce fait, collègue de Charles Bally. La Préface du *CLG* rappelle, p. 8, que «M. Jules Ronjat, l'éminent romaniste, a bien voulu revoir le manuscrit avant l'impression». Il entretint avec Bally une correspondance partiellement publiée par Fryba-Reber et Chambon, 1995-1996. Voir aussi Decimo, 1993: 52.

² Sic, sans majuscule; il ne semble cependant pas que le texte de cette note soit incomplet.

³ Allusion au livre de Léonce Roundet, *La désaccentuation et le déplacement d'accent dans le français moderne*, Paris, Honoré Champion, 1907.

Selon toute vraisemblance, le manuscrit que je viens de décrire était originellement un ensemble de notes prises par Saussure en vue du « Cours de versification française; étude de ses lois du XVI^e siècle à nos jours » qu'il professa, selon la documentation rassemblée par Johannes Fehr (2000: 243-249), chaque année de 1900 à 1909 à l'Université de Genève. Le texte présente en effet tous les aspects de la préparation d'un cours destiné à des étudiants et, sans doute, plusieurs fois répété plutôt que ceux d'un livre ou d'un fragment de livre propre à être publié. Il comporte notamment des exercices proposés aux étudiants (folios 10, verso, 41, verso) et des réflexions sur la façon d'apprécier les exercices réalisés (folio 41, recto).

Il est vrai que d'assez nombreux passages de ce Cours sont consacrés à la rime. Ces passages risquent cependant de passer eux aussi, si on les lit rapidement et, surtout, isolément, pour assez décevants.

Mes propos semblent, j'en conviens, assez peu encourageants. Je vais cependant entrer dans la tâche, pas très exaltante, il faut l'avouer, de la description des opinions annoncées. Je crois cependant être dès maintenant en mesure de prévoir une autre lecture de ces passages. Une lecture qui prendra en compte à la fois leurs silences et leurs relations réciproques. Ce type de lecture est très fréquemment nécessaire à l'égard des textes de Saussure: il faut les lire dans ce qu'ils ne disent pas et dans ce qui se dit entre les textes. Cette seconde lecture fera peut-être apparaître sous un autre aspect, plus euphorisant et, en tout cas, plus intéressant, le discours de Saussure sur la rime.

1. La rime dans le Cours de linguistique générale

La rime donne lieu à quelques brèves remarques dans le troisième Cours, celui de 1910-1911. Elles se trouvent dans la « Première partie, Les langues », précisément dans le Chapitre IV, « La représentation de la langue par l'écriture ». Dans le *CLG* de 1916, elles sont reproduites de façon à peu près exacte (*CLG*: 60). Les éditeurs ont toutefois ajouté des exemples (qui restent pertinents) et fourni quelques précisions historiques: l'identification de *faz* comme représentant de *facio* et les étymons des autres exemples. Ils ont en outre extrait ces propos du chapitre où ils apparaissent, et les ont intégrés à la longue « Introduction » qui ouvre le *Cours*. Je les cite non pas sous la forme qui leur est donnée dans le *CLG* 1916, mais selon les notes prises par Emile Constantin le 13 décembre 1910:

« S'il y a le moyen poétique de la rime ou même de l'assonance, c'est une source de renseignements très importante et un moyen de contrôler l'écriture. Ainsi si l'on fait rimer *faz* et *gras*, c'est que ces syllabes sont identiques ou très rapprochées (...).

Ainsi en vieux français un *e* sorti du *a* latin (*mer, cher, telle*) ne rime pas avec les autres *e* (*vert, viridis; ellé, illa*). Or l'écriture les confond, cette distinction n'est révélée que par la rime⁴. (Komatsu 1993: 260; Engler 1968-1989: 98).

1.1. Mettons en mémoire deux traits:

Comme le fait attendre le titre du chapitre où elles sont intégrées, ces très brèves considérations sur la rime s'intègrent à une analyse des relations entre écriture et langue dans l'une des deux conceptions de leurs relations qui alternent chez Saussure: celle qui fait de l'écriture un système second – et secondaire – chargé de représenter la langue (*CLG*: 45). Cette analyse est sur plusieurs points fortement dépréciative. On sait que Saussure recourt alternativement à une autre conception de l'écriture: celle qui en fait un système de signes autonome, et qui lui permet notamment, par l'exemple de la lettre *i*, d'illustrer la notion de *valeur* (*CLG*: 165). Mais cette seconde conception n'est pas alléguée dans les points de doctrine que nous étudions.

1.2. La rime permet de « contrôler » – c'est le mot de Saussure – l'écriture en annulant des distinctions qu'une graphie archaïsante conserve inutilement (c'est le cas de *gras/faz*, issu de *facio*) ou, inversement, en repérant des oppositions que l'écriture ne marque pas (c'est le cas des deux *e* de l'ancien français, l'un issu du *e* ou du *i* latins, l'autre du *a*). Il faut naturellement pour que la rime – ou, dans le second cas, l'assonance – exerce cette fonction qu'elle ne subisse aucune contrainte des règles de l'écriture. Elle est alors un témoin de l'histoire de la langue.

On sait que la rime ne répond pas toujours à cette condition: dans certains de ses états historiques, elle tient compte de la graphie. Saussure, on le verra plus bas, infléchira, de ce fait, son discours sur la rime.

2. La rime dans la recherche sur les Anagrammes

En plusieurs points de la recherche sur les Anagrammes Saussure fait intervenir la rime. Je crois utile de citer un passage récapitulatif d'une extrême clarté qui aura

⁴ La seconde assertion de Saussure est facile à vérifier. Ainsi Pierre Fouché (1958: 261) fournit l'analyse suivante: « L'*e* provenant de la monophthongaison de *ae* [provenant lui-même de *a* latin] n'assonant dans les premiers textes ni avec l'*e* continuant le latin *e* ni en syllabe fermée (cf. p. ex. *vir, vers, de resta, perit, de perit*, etc.), ni avec l'*e* issu dans les mêmes conditions de *ia, e, i* (cf. p. ex. *vir, aere de debita, esse de ecce-ita*). Il est probable qu'il devait se différencier de l'un et de l'autre par sa longueur. Seule précision à opérer: l'assonance, la seule à être alléguée par Fouché, suffit ici à opérer le « contrôle » de l'écriture, mais la rime peut aussi s'acquiescer de cette fonction. Quant à la première assertion, elle est tout aussi exacte: dès le début du XIII^e siècle, *gras*, où le *-s* final s'entend, rime avec *faz*, prononcé lui aussi avec un *-s* final, bien que la graphie par *-z* continuât à indiquer un *-is* final, conforme à l'étymon de la forme: *faz*, issu de *facio*, est la forme ancienne du *faz* de *Je fais*. Toutefois les manuels signalent assez peu ce phénomène, dont certains détails sont particulièrement complexes.

l'avantage, à propos du vers saturnien, de remettre les faits en mémoire à qui peut les avoir perdus de vue :

« Quelles que doivent être les solutions de détail, il est résulté pour moi de l'étude du vers saturnien latin, la conviction que :

- a) Cette versification est tout entière dominée par une préoccupation phonique tantôt interne et libre (correspondance des éléments entre eux, par couples ou par rimes) tantôt externe, c'est-à-dire en s'inspirant de la composition phonique d'un nom comme Scipio, Jovei, etc...
- b) Que dans cette générale préoccupation phonique, l'*allitération*, ou la correspondance plus particulière entre *initiales*, ne joue aucun rôle : tout au plus le même rôle que joue de son côté la *rime*, ou correspondance entre finales, et qui n'est elle-même qu'un accident ou une fioriture, conforme à la tendance générale » (Starobinski 1971-2009 : 34-35).

Il faudrait faire l'inventaire complet, dans l'ensemble immense des manuscrits saussuriens sur les anagrammes, des mentions qui sont faites de la *rime*. Je pense, selon certains passages, qu'elle feraient apparaître constamment l'ambiguïté qui se manifeste dans le segment que je viens de citer. Elle tient dans le fait que Saussure oscille entre deux conceptions de la rime : tantôt modèle des règles « internes et libres » qui régissent la composition du vers saturnien et, plus généralement, de la poésie anagrammatisante ; tantôt simple « accident ou fioriture ». Je reviendrai sur ce problème à la fin de mon exposé.

3. La rime dans le Cours de versification française

La rime occupe une place importante dans ce manuscrit. Je crois qu'on peut réunir les faits sous les trois rubriques suivantes :

3.1. Dans le manuscrit tel qu'il se présente, on constate que Saussure ne s'est pas contenté d'établir une théorie d'ensemble de la rime. Cette attitude contraste avec celle qu'il a adoptée à l'égard de plusieurs autres notions, par exemple l'*hiatus* et, surtout, l'*ictus*, pour lequel il fait démarrer, au verso du folio 5, une « Théorie de l'ictus » qui se poursuit, bizarrement, au recto de ce folio, mais exclusivement sous une forme interrogative : sur un certain nombre de mots cités isolément, l'auteur s'interroge sur différentes positions possibles de l'ictus par rapport à l'accent de mot. En dépit de son caractère inachevé et légèrement déceptif, cette ébauche de « Théorie de l'ictus » mérite un examen attentif, hors du sujet de cet article.

3.2. Saussure fait état d'une distinction forte entre la rime et les autres types d'homophonie utilisés dans certains textes poétiques. Mais il n'entre pas dans le

détail des différences des phénomènes d'homophonie entre la rime, l'assonance et l'allitération. Le trait qu'il retient pour mettre en place l'opposition entre la rime et l'assonance est l'alternance entre rimes masculines et féminines :

« La rime est un moyen de premier ordre quand elle est alternée. Non alternée, on ne lui découvre aucune vertu harmonique. La rime non alternée est une suite de l'assonance, qui fut une manière ennuyeuse de terminer les vers entre le XI^e et le XIV^e et à laquelle on s'est tenu par servilité. Au contraire la rime alternée procède d'un principe totalement différent des racines historiques de l'assonance, et esthétiquement approuvables » (folio 8, verso).

Il s'engage même, à propos de Marot, dans une ébauche d'histoire de l'alternance :

« A quelle époque a-t-on commencé à faire alterner d'une manière absolue les rimes masculines et féminines ?

Beaucoup de personnes ont fait l'honneur de cette loi au poète Clément Marot, mort en 1544. Mais on ne trouve en réalité chez Clément Marot qu'un simple achèvement vers cette loi, et encore seulement dans les poèmes qu'il fit dans la seconde partie de vie, par exemple les Psaumes.

Il y a (5 ou 6) (*sic*) Psaumes de Clément Marot qui sont déjà réglés comme aujourd'hui par rime masculine et féminine, régulièrement alternante. Mais il y a aussi dans ces Psaumes, comme dans le reste de l'œuvre de Clément Marot, une quantité de formes transitoires, par exemple alternance limitée à la stance » (folio 52)

Et il ne manque pas de remarquer, en un autre point (folio 36, verso) « un des sonnets traduits de Pétrarque entièrement en rimes féminines ».

3.3. La partie de très loin la plus abondante des propos de Saussure sur la rime est constituée par des énumérations de rimes insolites ou apparemment insolites. C'est intentionnellement que je ne parle pas de rimes imparfaites, car, tout insolites qu'elles paraissent, elles ne sont pas nécessairement imparfaites. Saussure quant à lui se contente de les énumérer sans prendre le soin de les qualifier.

Ainsi, il s'étonne de voir Marot recourir à la rime suivante :

Un an y a, ou il s'en fait bien peu
Que par toi suis d'espérance le peu

Ou encore, du côté des rimes masculines :

La mer/blamer
Aymer/amer
Descouffer/Enfer.

Tiers/routiers et papiers (folio 53, recto)
 Appèle/en l'air (folio 23, verso)

Et du côté des rimes féminines :

Grace/face (graphie de l'actuel *fassez*),
 Grace/face
 Cognaistre/croistre,
 Maistre/acroistre,
 Delecte/violette (folio 52, recto)

Mais Marot n'est pas le seul à l'étonner: Ronsard se met dans le même cas (« on ne se doit fier/cruel et fier » folio 52, recto, « traits, secrets, grecs, après » feu, despleu, ne m'a peu, je n'ay peu » folio 53, recto).

La Fontaine fait rimer « fluet » avec « étoilé » et « égraites » avec « retraites » (folio 42, recto). Et Sausurre prend visiblement plaisir à citer le commentaire ironique auquel se laisse aller La Fontaine à propos de la rime *sautés/paroles* qu'il a osée dans le Livre II, fable I :

« Je vous arrête à cette rime,
 Dira mon censeur à l'instant;
 Je ne la tiens pas légitime
 Ni d'une assez grande vertu
 Remettez, pour le mieux, ces deux vers à la fonte » (folio 42, recto)

Un siècle plus tard, Voltaire donne lieu aussi à son étonnement :

« Romains, privez-vous des honneurs du bûcher
 Ce père, cet ami, qui vous était si cher » (*La mort de César*, 1735)

Et il se demande, avec un début d'angoisse s'il « existe au 17^{ème} siècle une rime semblable » (folio 52, recto). Il oublie qu'il en a reperé une, à peu près de même tabac, chez La Fontaine :

« La belle était pour les gens fiers
 Fille se coiffe volontiers » (IV, 1, folio 44 verso).

Musset (folio 24, recto) : « je le sais (passés/fassez) » et Hugo sont les seuls poètes allégués pour le XIX^{ème} siècle. Le second fournit à Sausurre une rime « pays/malais » (folio 25, recto), qu'il décrit sous le titre de « Rime avec consonne muette, – consonne prononcée », non toutefois sans consentir à noter que « Littré donne pour malis les deux prononciations » (avec -s et sans -s).

De temps en temps, certaines rimes donnent lieu de la part du professeur à une marque d'étonnement. C'est un point d'exclamation simple devant « soulager/Melanger (le nom propre de Méleagre sous sa forme latine) » ou double devant « beautez/autels » chez Marot (folio non folioté). C'est un « Sic ! » devant « animaux plus petits/la fourmi » chez La Fontaine (folio 43 recto), qui n'entrent pourtant que les règles graphiques de la rime⁵.

J'attire fortement l'attention sur un fait qui me paraît au plus haut point étonnant : à aucun moment de ces longues énumérations – à deux menues exceptions près, que je vais révéler – Sausurre n'envisage les explications historiques, dialectales, voire sociolinguistiques qui sont possibles pour les faits qu'il énumère à longueur de pages. Les exceptions annoncées ? La première consiste à éclairer la rime macrotique « la mer/blamer » (mais elle seule) par la prononciation normande de « mer » en [me] (folio 52, recto). C'est l'illustre « rime normande ». La seconde fait appel, pour la rime « veuve/trouve » chez La Fontaine (II, 20) au fait qu'il s'agit d'« une sorte d'arrêt juridique avec termes techniques », qui confère à *trouve* la forme archaïque *treuve* (folio 43 verso)⁶.

Il va sans dire que Sausurre est pleinement informé de toutes les explications de ce type qui peuvent être données pour les faits, au nombre de plusieurs dizaines (j'en ai dénombré 106), mais souvent répétitifs, qu'il énumère à longueur de pages. S'il en était besoin, il le prouverait de façon irréfutable dans le *CLG* par les indications qu'il donne sur les faits particulièrement anciens et peu connus qui sont illustrés par les phénomènes insolites qu'il examine. Pourquoi diable se tient-il coi dans son cours de versification sur les explications historiques qu'il connaît, mais que ses étudiants, visiblement d'une érudition assez moyenne, ne connaissent pas ? Mettons cette question en mémoire : nous aurons à nous la poser dans un instant.

Nous en avons terminé avec l'examen des faits dans leur état isolé. Reste maintenant à essayer de les envisager à la fois dans leurs silences et dans leurs relations réciproques.

Un premier fait saute aux yeux : le contraste qui existe entre l'exploitation historique de la rime dans le *CLG* et le silence à peu près total observé dans le Cours de versification sur les explications historiques des rimes insolites. La dyssymétrie est

⁵ Sausurre semble avoir consulté une édition scolaire de La Fontaine. Le texte original donne l'orthographe archaïque *fourmis*, avec un -s au singulier.

⁶ J'ajoute cependant que Sausurre formule une « règle 16^{ème} siècle : Toute consonne quelconque (hors r) m [lecture incertaine pour r] devant à final est inexistante [inexistante] pour la rime. A ins grecs rime avec après (comme si l'on avait grés)

les luths avec vullus

(« « i. ias » » (folio 52, recto). On remarque que Sausurre n'indique pas clairement s'il pense en ce point aux consonnes orales ou aux consonnes graphiques.

flagrante: selon Sausurre, la rime éclaire l'histoire, mais l'histoire n'éclaire pas la rime. Comment cette dyssymétrie s'explique-t-elle ?

L'hypothèse que je hasarde est la suivante. Si Sausurre ne cherche pas à expliquer les bizarreries des rimes qu'il énumère, c'est pour laisser intact leur caractère insolite, voire « pathologique » ou « tératologique », pour employer des adjectifs qui lui sont familiers, quoique à propos d'autres objets: on se souvient qu'il les utilise à propos de l'écriture (CLG: 53 et 54). Contrairement à ce qu'il fait dans le CLG à l'égard de l'écriture, il ne marque pas explicitement sa désapprobation. Il ne peut toutefois s'empêcher de la faire apparaître, discrètement, par les quelques points d'exclamation que nous avons repérés.

Ainsi – c'est en tout cas l'hypothèse que me fait formuler la comparaison des textes – la rime est sans doute pour Sausurre un objet assez méprisable.

Il nous reste toutefois à trouver une explication et une confirmation explicite de ce mépris de Sausurre pour la rime.

L'explication ? On en trouve une, mais partielle, dans le lien que Sausurre établit entre la rime et l'écriture. On se souvient en effet que, dans le CLG, il donne à la rime la fonction de « contrôle » de l'écriture. Mais il faut pour qu'elle puisse exercer ce contrôle qu'elle soit fondée sur des règles indépendantes de l'écriture. C'est le cas pour les époques anciennes que Sausurre allègue dans le CLG. Ce n'est plus le cas à l'époque moderne: les règles de la rime se fondent sur celles de l'écriture. Le professeur le remarque explicitement, à propos de la rime « *âgêherz/si cher* » qu'il a trouvée dans *La Mort de César* de Voltaire:

« Comme quoi dès le commencement du 18^e siècle les règles de la rime deviennent purement scripturales, et sans rapport nécessaire avec ou du moins sans rapport régulier avec le son » (folio 52, recto).

On s'en souvient: à l'égard de l'écriture Sausurre oscille entre deux conceptions fortement opposées. C'est celle qui fait de l'écriture une « photographie infidèle » qui est retenue ici. Le discrédit qui s'attache à la rime n'est donc que la retombée de celui qui affecte l'écriture. On voit cependant que cette explication ne vaut que pour l'époque, assez récente, de la « scripturalisation » de la rime. Encore faut-il préciser. C'est au XVIII^e siècle que « les règles de la rime deviennent purement scripturales ». Mais elles avaient commencé bien avant à se trouver entachées par la graphie.

Qu'en est-il pour les époques antérieures ? Il faut bien ici se contenter de la confirmation explicite que Sausurre va nous donner de son mépris de la rime, à vrai dire sans justification d'aucune sorte:

« J'appellerais personnellement toute la poésie française du point de vue de sa forme plutôt une rimerie que des vers, et ne cacherais pas que j'ai en très médiocre estime cette forme. C'est une pitié de voir un génie comme Racine

se débattre avec des lois qu'il considérait comme infranchissables, tandis qu'un seul essor de sa muse aurait peut-être pu briser le moule et nous donner autre chose. Devant la magnificence de certaines choses de Racine, il me semble à tous moments que je vais voir éclater le cadre du vers français, et que le torrent va enfin déborder de son lit, en faisant sauter les digues, mais quelle erreur au fond en voyant la suite. Y a-t-il rien de plus approprié, de plus raisonnable, et de plus satisfaisant au fond que de voir continuer ce froid vers français pour servir à toutes les froides productions du 18^e siècle, parmi lesquelles je comprends l'ensemble des tragédies de Voltaire en premier lieu. Une seconde occasion fut donnée de modifier le vers français lorsqu'éclata la révolution des romantiques, qui ne furent certainement pas tendres pour une seule des traditions [...]

et se curent de terribles [...] » (folios 57, recto et 58, recto; les points de suspension entre crochets marquent les interruptions de l'écriture de Sausurre).

Jetons ensemble un coup d'œil sur quelques aspects de ce texte sur lequel se clôt, si j'ose dire, précisément, il ne se clôt pas, le Cours: on a repéré que ce segment en occupe les deux derniers folios.

1. Une disjonction explicite est opérée entre le concept de vers et le concept de *rimeria*, que Sausurre met en place sous la forme de ce qui est, à son époque, un néologisme absolu, et qui semble bien être resté un hapax⁷.
2. De façon cette fois absolument explicite, Sausurre marque sa « très médiocre estime » pour la *rimeria*. C'est-à-dire, on vient de le voir, la forme poétique française. On constate avec étonnement qu'il élimine, en ce point, les autres composantes, notamment rythmiques, de la forme poétique, auxquelles pourtant il a consacré, en d'autres points, d'important développements de son Cours⁸. C'est sans doute cette « très

⁷ Les quelques rares occurrences qu'on trouve pour la forme *rimerie* sur différents sites Internet manifestent le pluriel *rimeria* du nom italien *rimeria*, auquel Sausurre peut avoir pensé pour créer *rimerie*.

⁸ On trouve une confirmation indirecte de la prédominance de la rime dans la conception du vers français mise en place dans le Cours dans le fait suivant: la rime est effectivement donnée comme l'élément qui restait le moins mal à l'exercice d'annulation des caractères formels du texte poétique que Sausurre envisage dans un très curieux développement qui commence par un solennel *Messieurs* visiblement ajouté après coup, d'une écriture plus menue qui n'en emplit pas moins sur la marge respectueuse par le reste du segment: « Messieurs, Si les poètes avaient commencé par se demander comment on déclarerait leurs vers, et à vouloir les construire dans cette vue, il n'y aurait ds [dans] aucune langue de versification, parce que toutes les règles de versification ne sont véritablement et sanctionnées que sur le ton moyen du discours. Absolument toutes, et même la rime, car rien n'est

médiocre estime» qui explique un fait apparemment étonnant: dans ce Cours de *Versification française*, Saussure fait apparaître à deux reprises (folio 8 recto et verso) des analyses métriques de fragments du *Nibelungenlied*, poème germanique qui le fait échapper un instant à la «froideur» de la «rimerie française». – Je fais apparaître en annexe le bref segment théorique qui accompagne ces analyses: on a aperçu plus haut que c'est celui que Jules Ronjat signale à l'attention des lecteurs.

3. Saussure envisage un instant de se livrer à une histoire de l'évolution du vers français au cours de ce qu'il appelle «la révolution des romantiques». Mais il renonce à cet effort dès le moment où il conviendrait de préciser en quoi les romantiques «se crurent de terribles»... C'est sans doute qu'il n'aperçoit pas clairement l'effet qu'ont eu sur le vers français, et notamment sur la rime, les redondances des «terribles» romantiques.

Il nous resterait un ultime travail. Je ne fais que le programmer. Il consisterait à revenir à la recherche sur les Anagrammes, et à essayer d'éclairer la duplicité des conceptions de la rime que nous avons vu apparaître dans le texte cité au début de mon article. Sous réserve d'un examen exhaustif, il semble que Saussure utilise dans la Recherche la notion de rime avec deux sens nettement différents. En certains points il en fait, à ce qu'il me semble, un substitut d'*homophonie*. C'est ce qui lui permet d'évoquer la rime pour parler des phénomènes de redoublement des voyelles dans le vers saunimien, qui sont en effet fondamentaux pour l'écriture de ce vers. Mais en d'autres points il prend la rime dans le sens spécifique que le mot a pris notamment en versification française: c'est alors qu'il la présente comme relevant de l'«accident» et de la «floriture».

C'est sur cette ambiguïté du concept de rime dans la réflexion de Saussure que je vais achever mon exposé. Non sans préciser que cette ambiguïté n'est sans doute pas définitive: un examen plus étendu, voire exhaustif du corpus de la recherche saussurienne permettrait sans doute de la lever.

ANNEXE

Remarques de Saussure sur la métrique

Je reproduis ici le fragment du Cours signalé par la note de Jules Ronjat citée au début de l'article. Ce texte est effectivement au bas de la page, mais ne constitue

plus facile que de dissimuler la rime par la déclamation si on le veut et si on s'en donne le peine, et c'est même une chose recommandée dans bien des cas. Ainsi quittons l'idée: a.) que» (folio 47, verso; le texte s'interrompt en ce point).

pas une note au sens strict du terme. La partie supérieure de la page est occupée par les analyses de vers de la légende germanique qui ont été signalées plus haut, analyses qui prennent elles-mêmes la suite des segments intitulés «Versific. Française. Théorie de l'iclus».

Oublié par la plupart

Métrique est un compte en partie double et la clarté de la métrique dépend unqt (*sic*) de la conséquence avec laquelle on observe cette vérité.⁹ – Il y a un schéma métrique à réaliser, chose abstraite¹⁰, et il y a d'autre part des mots concrets qui se prêtent plus ou moins à entrer ds (*sic*) ce schéma. ~~Par-ensé-~~ ~~quent~~ (*sic*, les deux mots sont rayés) La question est depuis le coment (*sic*, commencement) de savoir dans quelle position se trouvent les mots vis-à-vis du vers: car s'il n'y avait pas cette question, cela prouverait qu'en alignant les mots d'une manière quelconque on tombe toujours sur un schéma métrique, et qu'il n'y a donc ni difficulté à faire un vers ni intérêt (folio 8, recto).

Michel Arrivé,
MoDyCo / CNRS -
Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
michel.arrive@wanadoo.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Angeli, Florence, 1991, « Un inedito saussuriano sul verso francese: schizzi di una poetica? », *Studi e Saggi Linguistici* 31, 1991: 145-159.
- Arrivé, Michel, 2007, *A la recherche de Ferdinand de Saussure*, Paris, PUF.
- Arrivé, Michel, 2010 (à paraître), « Saussure: un langage sans voix? »,
- Choi, Yong-Ho, 2002, *Le problème du temps chez Ferdinand de Saussure*, Paris, L'Harmattan.
- Décimo, Marc, 1993, « Candidatures et affinités électives de 1904 à 1908 », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 47: 37-60.
- Engler, Rudolf, 1968-1989, *Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Édition critique*, tome 1, Wiesbaden, Otto Harrassowitz.
- Fehr, Johannes, 2000, *Saussure entre linguistique et sémiologie*, Paris, PUF.
- Fouché, Pierre, 1958, *Phonétique historique du français, Volume II: Les voyelles*, Paris, Klincksieck.

⁹ Le segment de texte qui commence à et la clarté est un ajout supralinéaire.

¹⁰ Le segment de texte chose abstraite est un ajout infralinéaire.

- Fryba-Reber, Anne-Marguerite, et Chambon, Jean-Pierre, 1995-1996, « Lettres et fragments inédits de Jules Ronjat adressés à Charles Bally (1912-1918) », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 49 : 9-63.
- Godel, Robert, 1957-1969, *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz.
- Komatsu, Eisuke, 1993, *Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Premier et troisième cours d'après les notes de Riedlinger et Constantin*, Tokyo, Université Gakushuin, Collection Recherches, n° 24.
- Roundet, Léonce, 1907, *La désaccentuation et le déplacement d'accent dans le français moderne*, Paris, Honoré Champion.
- Saussure, Ferdinand de, 1916-1922-1985, *Cours de linguistique générale*, Lausanne et Paris, puis Paris, Payot.
- Saussure, F. de, inédit, *Verification française, don Bally*, Ms. Fr. 3970ff, f. 1-58, Bibliothèque de Genève.
- Starobinski, Jean, 1971-2009, *Les mots sous les mots. Les anagrammes de Ferdinand de Saussure*, Paris, Gallimard, puis Limoges, Lambert-Lucas.